

CONTRAT PEDAGOGIQUE
pour tout intervenant extérieur
professionnel
(intervention régulière) *

Education Physique et Sportive

ANNÉE SCOLAIRE :

Activité Physique Sportive ou Artistique support à l'EPS :

Circonscription :
<p>ECOLE :</p> <p>Maternelle Élémentaire Primaire</p> <p>Nom de l'école, commune.</p> <p>Nom du directeur / de la directrice :</p>

Le ou les intervenant(s) professionnel(s) du domaine concerné		
RAPPEL : l'intervenant est agréé par la DSDEN (*)		
Nom (s), prénom(s) :	Domaine d'intervention	Nombre d'heures d'intervention prévues par classe

(*) **Intervention régulière : dès la première intervention** (la notion d'intervention ponctuelle n'existe pas en EPS)

Dispositif mis en place (classe entière, fonctionnement en groupe...) :

Cocher le cas d'organisation pédagogique prévue (voir dernière page du document).

Cas n° 1

Cas n° 2

Cas n° 3

Calendrier prévisionnel des interventions

Enseignant(s) Nom Prénom	Classe(s)	Effectif	Période	Jours et Horaires	Lieu(x)	Nombre de séances	Intervenant(s) Nom Prénom

PIÈCES A JOINDRE (à la demande des circonscriptions) :

- Programmation d'école, de cycle, de classe
- Emploi du temps

PROCÉDURE ET CALENDRIER

- L'équipe de cycle renseigne le document avec l'aide éventuelle d'un conseiller pédagogique et **en concertation avec le(s) intervenant(s)**.
- L'école transmet 2 exemplaires du dossier renseigné et paraphé à l'inspecteur de l'Education nationale pour étude et validation, **15 jours au plus tard avant le début de la co-intervention**.
- L'IEN renvoie un exemplaire à l'école qui informe le(s) intervenant(s).

**Aucune activité ne peut être engagée avant validation du projet
par l'inspecteur de l'éducation nationale**

Émargements et validation de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN)

Enseignant (e) (s)	
Intervenant (e) (s)	

Directeur- directrice de l'école Nom:	Signature	Validation de l'IEN Date : Nom:	Signature
--	-----------	---------------------------------------	-----------

ANNEXES contrat pédagogique « Education Physique et Sportive »

Textes de référence : à l'école primaire, l'enseignement de l'EPS est assuré en référence aux horaires et programmes parus au B.O spécial n°11 du 26 novembre 2015 (élémentaire) et au BO spécial n°2 du 26 mars 2015 (maternelle)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

A l'école maternelle, l'activité physique et les expériences corporelles contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant. A la fin de la grande section, l'élève est capable de :

- Objectif 1 : Agir dans l'espace, dans la durée, sur les objets,
- Objectif 2 : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou contraintes variées,
- Objectif 3 : Collaborer, coopérer et s'opposer,
- Objectif 4 : Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique.

Au cycle des apprentissages fondamentaux, par le développement de ses capacités motrices, par l'initiation aux activités physiques, sportives et artistiques et en utilisant les ressources locales, l'élève apprend à :

- CAC. 1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- CAC. 2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés
- CAC. 3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- CAC. 4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

Au cycle des approfondissements, en utilisant les ressources locales, l'élève apprend à :

- CAC. 1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- CAC. 2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés
- CAC. 3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- CAC. 4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

* **CAC** : Champ d'Apprentissage Complémentaire

PARTENARIAT (CIRCULAIRE 92-196 DU 3 JUILLET 1992)

La responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités incombe à l'enseignant. La préparation des séances s'effectue en concertation entre les différents partenaires. Le rôle de chaque participant est défini avant le début des activités.

Trois types d'organisation peuvent être distingués :

- Cas 1 : la classe fonctionne en un seul groupe et l'enseignant contrôle effectivement le déroulement de la séance.
- Cas 2 : les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier.
- Cas 3 : élèves répartis en groupes dispersés et encadrés par des intervenants. L'enseignant a un groupe en charge.

Les informations relatives à la présence d'élèves à besoins spécifiques (ex. : élèves bénéficiant de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire) sont échangées lors de la concertation initiale. De même, il y a lieu d'anticiper l'organisation matérielle des espaces de travail dévolus aux apprentissages. (ex. : aménagement matériel et spatial des bassins de natation).

SÉCURITÉ (CIRCULAIRE 92-196 DU 3 JUILLET 1992)

L'enseignant veille à ce que la sécurité des élèves soit assurée en toutes circonstances. D'une manière ou d'une autre, l'enseignant a toujours la maîtrise de l'activité en cause.

ANNEXE 1 contrat pédagogique EPS **Activité Physique Sportive support :**

Préciser l'objectif (maternelle) ou le champ d'apprentissage complémentaire (cycles 2 et 3) visé en référence aux programmes 2015

O1 / CAC 1

O 2/ CAC 2

O3 / CAC 4

ENTRÉE DANS L'ACTIVITÉ	DESCRIPTIF A RENSEIGNER PAR ENSEIGNANT(S) ET INTERVENANT(S)	AIDE À L'ÉLABORATION	INCONTOURNABLES
<p><u>I. SITUATION DE REFERENCE</u> <u>Découverte de l'activité</u> Permet à l'élève de se confronter globalement à la réalité d'une pratique nouvelle pour lui.</p> <p>et <u>Phase d'évaluation diagnostique</u> - Pour observer et faire observer les conduites, - Pour évaluer les niveaux de pratique, - Pour fixer les objectifs à atteindre, - Pour déterminer ce que l'élève doit apprendre.</p>		<p>Le descriptif ci-contre devrait permettre de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intentions du maître ? - Organisation spatiale ? - Organisation des groupes ? - Tâches des élèves ? Rôle du maître ? - Rôle de l'intervenant ? - Critères d'évaluation ? 	<ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités incombe à l'enseignant. - La préparation des séances - y compris l'organisation matérielle - s'effectue en concertation entre les différents partenaires. - Le rôle de chaque participant est défini avant le début des activités. - La sécurité des élèves est constamment assurée. - Le temps d'activité motrice de l'élève reste conséquent
<p><u>II. APPRENTISSAGES</u> <u>Transformations des conduites et évaluation formative.</u> * Pour progresser au regard des comportements observés lors de l'évaluation diagnostique.</p>		<p>Le descriptif ci-contre devrait permettre de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles compétences (savoirs/savoir-faire/attitudes) vise-t-on ? - Quelles sont les transformations attendues chez l'élève ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les situations d'apprentissage sont toujours proches de la réalité de la pratique (respect de la logique interne) - Les rôles des élèves alternent (pratiquant, observateur, arbitre, juge, aide, co-évaluateur...). - Les critères d'évaluation sont limités, explicites et repérables par les élèves - Les champs d'apprentissage complémentaires en EPS ont une visée transversale par rapport aux autres disciplines
<p><u>III. ÉVALUATION</u> <u>Évaluation en référence aux compétences attendues :</u> Pour constater les transformations réalisées, Pour faire prendre conscience des facteurs de réussite, Pour consigner les résultats, Pour présenter des résultats.</p>		<p>Le descriptif ci-contre devrait permettre de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intentions du maître ? - Organisation spatiale ? - Organisation des groupes ? - Tâches des élèves ? Rôle du maître ? - Rôle de l'intervenant ? - Critères d'évaluation ? 	<ul style="list-style-type: none"> - La continuité des apprentissages est programmée.

ANNEXE 2 contrat pédagogique EPS Activité Physique Artistique support :

04 / CAC 3

Enjeux du projet :	
Place du projet dans le Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	
Objectifs en lien avec les compétences travaillées	
Apports spécifiques de l'intervenant dans le projet	
Rôle et place de l'enseignant	

Contenus d'enseignement	
<p>Pratique Démarche ? Contenus ?</p>	
<p>Rencontres</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec un professionnel - participation à un évènement culturel (scientifique...) - visite (s) 	
<p>Connaissances</p> <p>Quelles connaissances spécifiques l'élève va t-il construire ? (Vocabulaire spécifique, lien avec d'autres domaines d'apprentissage)</p> <p>Trace-mémoire</p>	

Mise en œuvre du projet de classe (séances avec ou sans intervenant)

Déroulement prévu par période, place et rôle de l'intervenant dans le projet (à renseigner en fonction de la durée du projet)

Période 1

Période 2

Période 3

Période 4

Période 5

Évaluation prévue